

Indicateurs pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

Fiches descriptives des indicateurs et informations complémentaires 2021

Thème

« Prise en charge en soins de suite et de réadaptation (SSR) d'un accident vasculaire cérébral (AVC) récent »

contact.iqss@has-sante.fr

Direction de l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (DAQSS) Service Évaluation et Outils pour la qualité et la sécurité des soins (EvOQSS)

Version : septembre 2021

Contenu

Les indicateurs mesurés concernent la qualité de la prise en charge rééducative et réadaptative des patients atteints d'un accident vasculaire récent, c'est-à-dire de moins de 3 mois, en établissements de soins de suites et de réadaptation (SSR).

En 2021, en raison de la COVID 19, elle est mise en œuvre sur la base du volontariat.

La qualité et la sécurité de la prise en charge en SSR des AVC récents est évaluée par 4 informations complémentaires, 6 indicateurs permettant la comparaison entre établissements, et 1 mesure exploratoire.

Les informations complémentaires sont :

- 1. La synthèse des réunions pluriprofessionnelles de rééducation et de réadaptation
- 2. Le volume de prise en charge rééducative
- 3. L'actualisation du projet de vie 15 jours avant la sortie de SSR
- 4. La préparation du retour à domicile

Elles pourront, dans le futur, intégrer le set d'indicateurs de comparaison si leur qualité métrologique le permettent.

Les indicateurs permettant la comparaison entre établissements sont :

- 1. Le projet de vie
- 2. La prise en charge des troubles de la déglutition
- 3. L'évaluation des troubles cognitifs et psycho-comportementaux
- 4. La prise en charge d'une hypertension artérielle
- 5. Le suivi nutritionnel
- 6. La programmation d'une consultation post AVC

La mesure exploratoire porte sur la progression de l'autonomie au décours du séjour en SSR.

Les fiches décrivent l'ensemble de ces mesures dans l'ordre suivant :

- Synthèses actualisées des réunions pluriprofessionnelles lors d'un séjour en SSR pour un AVC
- 2. Volume de prise en charge rééducative lors d'un séjour en SSR pour un AVC
- 3. Projet de vie
- 4. Préparation du retour à domicile
- 5. Prise en charge des troubles de la déglutition
- 6. Evaluation des troubles cognitifs et psycho-comportementaux
- 7. Prise en charge d'une hypertension artérielle
- 8. Suivi nutritionnel
- 9. Programmation d'une consultation post AVC
- 10. Progression de l'autonomie au décours du séjour en SSR

La population concernée par les mesures sont les patients adultes en hospitalisation complète en SSR répondant aux caractéristiques suivantes :

- Non décédés au cours de leur hospitalisation en SSR
- Dont le codage PMSI indique comportant un code CIM 10 d'AVC en étiologie principale ou manifestation morbide principale (codes I60, I61.x, I62, I64 et I63.x à l'exception d'I63.6 qui n'est pas retenu)
- Cumulant plus de 20 jours de présence effective et moins de 90 jours de présence effective
- Dont le score de dépendance codé est différent de 6 ou de 24 lors de l'entrée en SSR

Synthèse actualisée des réunions pluriprofessionnelles lors d'un séjour en SSR pour AVC Taux de patients dont le projet de soins de rééducation et réadaptation a été défini, coordonné et actualisé au cours de réunions pluriprofessionnelles régulières (pilotage pluriprofessionnel) en prenant en compte l'avis du patient. **Définition** Cette information complémentaire présentée sous la forme d'un taux évalue la traçabilité dans le dossier des patients, des échanges pluriprofessionnels (pilotage) sous la forme de synthèses de réunions pluriprofessionnelles. La prise en charge en SSR est adaptée aux besoins du patient, et s'appuie sur des évaluations multidimensionnelles partagées dans le cadre de réunions pluriprofessionnelles. Elle doit favoriser la réinsertion (projet de vie) familiale, sociale et professionnelle du patient en prévenant, compensant les déficiences et limitations des patients. La réglementation prévoit : Art. R. 6123-118. « -L'activité de soins de suite et de réadaptation mentionnée au 5° de l'article R. 6122-25 a pour objet de prévenir ou de réduire les conséguences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques ou sociales des déficiences et des limitations de capacité des patients et de promouvoir leur réadaptation et leur réinsertion. Elle comprend, le cas échéant, des actes à visée diagnostique ou thérapeutique. Art. R. 6123-119. « -L'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation ne peut être accordée, en application de l'article L. 6122-1, ou renouvelée, en application de l'article L. 6122-10, que si l'établissement de santé est en mesure d'assurer : 1° Les soins médicaux, la rééducation et la réadaptation afin de limiter les handicaps physiques, sensoriels, cognitifs et comportementaux, de prévenir l'apparition d'une dépendance, de favoriser l'autonomie du patient : 2° Des actions de prévention et l'éducation thérapeutique du patient et de son entourage: Justification 3° La préparation et l'accompagnement à la réinsertion familiale, sociale, scolaire ou professionnelle ». Un pilotage pluriprofessionnel est nécessaire pour coordonner, adapter et actualiser le plan de soins et de rééducation et réadaptation (RR) du patient tout au long de son séjour. Ce pilotage pluriprofessionnel suppose des échanges formels entre les intervenants lors de réunion pluriprofessionnelle*. par exemple. Ces réunions font l'objet de synthèses rédigées par le médecin en charge de la rééducation ; ces synthèses définissent le plan des soins RR du patient. L'avis du patient sur son plan de soins est recueilli soit en participant aux réunions pluriprofessionnelles soit en colloque avec le médecin ou élargi à l'équipe en charge des soins de rééducation. * pour information une réunion pluriprofessionnelle de rééducation devrait impliquer au moins 1 médecin ET 1 infirmier et/ou 1 aide-soignant et/ou 1 cadre infirmier ET 2 professionnels de la rééducation ou 1 professionnel de la rééducation et 1 assistante sociale. Pour des raisons pratique d'organisation, ces réunions peuvent se tenir en 2 temps. Par exemple 1 temps avec les soignants (infirmiers, aide soignants), et 1 temps avec les rééducateurs, le médecin en charge du patient assurant la communication entre les 2 groupes et la synthèse

une forme de réunion pluriprofessionnelle.

des interventions et préconisations. La visite avec l'équipe des intervenants est

	·	
Utilisations	L'objectif de performance est fixé à 80/100, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées.	
Gundanono	- Pilotage interne de la qualité dans les établissements de santé.	
	Information complémentaire ne permettant pas pour le moment la comparaison inter-établissements.	
Type d'indicateur	Taux (plus le taux est proche de 100, meilleure est la qualité de ce qui est mesuré).	
	Pas d'ajustement sur le risque.	
	Nombre de séjours de patients pour lesquels le dossier patient comporte :	
	Au moins la trace d'un pilotage pluriprofessionnel autour du plan de soins de rééducation et réadaptation	
	ET	
	La trace d'un premier pilotage pluriprofessionnel dans les 15 jours suivant l'admission en SSR	
	ET	
Numérateur	La trace de pilotages pluriprofessionnels mensuels pour les séjours de plus de 30 jours	
	ET	
	La trace d'un pilotage pluriprofessionnel abordant la préparation de la sortie du patient dans les 15 jours précédant la sortie de SSR	
	ET	
	L'avis du patient sur son plan de soins de rééducation et réadaptation tracé ou la justification que l'avis du patient est impossible à recueillir	
Dénominateur	L'ensemble des dossiers évalués	
Echantillon	Le taux est calculé sur un échantillon aléatoire de 50 dossiers.	
Critères d'inclusion	Séjours de patients adultes en hospitalisation complète comportant un code CIM 10 d'AVC en étiologie principale ou manifestation morbide principale (codes I60, I61.x, I62, I64 et I63.x à l'exception d'I63.6 qui n'est pas retenu)	
	Séjours reconstitués ou non cumulant plus de 20 jours de présence effective et moins de 90 jours de présence effective	
	Séjours patients ayant un score de dépendance différent de 6 ou de 24 lors de leur entrée en SSR	
	Les patients âgés de moins de 18 ans	
	Les patients décédés (mode de sortie RSS = décès)	
Critères d'exclusion	Séjour avec sortie contre avis médical ou fugue	
	Séjours avec un GME erreur	
	Les patients ayant un score de dépendance égal à 6 ou 24 la première semaine de leur entrée en SSR	
Mode d'évaluation	L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire. Un dossier est conforme si on trouve :	
des critères de l'indicateur	Au moins la trace d'un pilotage pluriprofessionnel autour du plan de soins de rééducation et réadaptation	
	ET	
	1	

La trace d'un premier pilotage pluriprofessionnel dans les 15 jours suivant l'admission en SSR
ET
La trace de pilotages pluriprofessionnels mensuels pour les séjours de plus de 30 jours
ET
La trace d'un dernier pilotage pluriprofessionnel abordant la préparation de la sortie dans les 15 jours précédant la sortie de SSR
ET
Le recueil de l'avis du patient sur son plan de soins RR ou la justification que l'avis du patient est impossible à recueillir

Information complémentaire : Synthèse actualisée des réunions pluriprofessionnelles

Taux de patients dont le projet de soins de rééducation et réadaptation a été défini, coordonné et actualisé au cours de réunions pluriprofessionnelles régulières en prenant en compte l'avis du patient

ALGORITHMES DE CALCUL			
Variable	Variable		
Pourcentage de dossiers = $\sum_{i=1}^{60} [\text{num IND SPPA}] / \sum_{i=1}^{60} [\text{den IND SPPA}]$	Dossier i : [num IND SPPA]	SI [PSS_1] = 1 ET [PSS_1_1] = 1 ET ([PSS_1_2] = 1 OU {[SSR_AVC_15] = 0 ET [SSR_AVC_15] - [SSR_AVC_14] ≤ 30}) ET ({[PSS_1_3] = 1 ET [PSS_1_3_1] = 1} OU [SSR_AVC_15] = 1) ET ([PSS_1_4] = 1 OU {[PSS_1_4] = 0 ET [PSS_1_4_1] = 1 ET ([PSS_1_4_1_1] = 1 OU [PSS_1_4_1_1] = 2 OU [PSS_1_4_1_1] = 3)}) ALORS [num IND SPPA] = 1 SINON [num IND SPPA] = 0 FINSI	
	Dossier i :	Tous les dossiers inclus	
	[den IND SPPA]		

Volume de prise en charge rééducative		
	lors d'un séjour en SSR pour AVC	
	Taux de patients ayant bénéficié d'une prise en charge rééducative adaptée aux besoins et aux capacités du patient.	
Définition	Cette information complémentaire présentée sous la forme d'un taux évalue le volume de prise en charge rééducative adapté à l'âge et au score de dépendance à travers les données du PMSI.	
	Le volume de prise en charge rééducative et réadaptative (RR) est un facteur important dans la récupération de la fonction motrice (HAS 2012). Une rééducation précoce et multidisciplinaire diminue la mortalité et la dépendance (Langhorne, 2001). Le volume de prise en charge rééducative minimal a été défini par le groupe de travail. Il est	
	adapté à l'âge, à la fatigue et aux limitations du patient.	
Justification	Le volume de prise en charge est défini par le temps pondéré moyen de rééducation quotidien. Ainsi, dans les 3 premiers mois du séjour en SSR,	
	 pour les moins de 75 ans sans dépendance pour un acte de vie quotidienne, le temps pondéré moyen de rééducation quotidienne est supérieur à 120 mm/ jour pour les 75 ans et plus ou pour les patients présentant au moins une dépendance pour un acte de vie quotidienne, le temps pondéré moyen de rééducation quotidienne est supérieur à 60mm/ jour 	
	L'objectif de performance est fixé à 80/100, soit 8 dossiers sur 10 comportant les	
Utilisations	informations demandées. - Pilotage interne de la qualité dans les établissements de santé.	
	Information complémentaire ne permettant pas pour le moment la comparaison inter- établissements.	
Type d'indicateur	Taux (plus le taux est proche de 100, meilleure est la qualité de ce qui est mesuré) Pas d'ajustement sur le risque.	
	Nombre de séjours de patients pour lesquels :	
	Le volume quotidien de prise en charge RR, pour les moins de 75 ans sans dépendance pour un acte de la vie quotidienne, est supérieur à 120 mm par jour	
Numérateur	ΟU	
	Le volume quotidien de prise en charge RR, pour les 75 ans et plus ou pour les patients présentant au moins une dépendance pour un acte de vie quotidienne, est supérieur à 60 mm par jour	
Dénominateur	L'ensemble des dossiers évalués	
Echantillon	Le taux est calculé sur un échantillon aléatoire de 50 dossiers.	
Critères d'inclusion	Séjours de patients adultes en hospitalisation complète comportant un code CIM 10 d'AVC en étiologie principale ou manifestation morbide principale (codes I60, I61.x, I62, I64 et I63.x à l'exception d'I63.6 qui n'est pas retenu)	
	Séjours reconstitués ou non cumulant plus de 20 jours de présence effective et moins de 90 jours de présence effective	
	Séjours patients ayant un score de dépendance différent de 6 ou de 24 lors de leur entrée en SSR	
	Les patients âgés de moins de 18 ans	
Critères d'exclusion	Les patients décédés (mode de sortie RSS = décès)	

	Séjour avec sortie contre avis médical ou fugue
	Séjours avec un GME erreur
	Les patients ayant un score de dépendance égal à 6 ou 24 la première semaine de leur entrée en SSR
Mode d'évaluation des critères de l'indicateur Volume de prise en charge rééducative	L'évaluation des dossiers est réalisée automatiquement à partir des données du PMSI.
	Le dossier est conforme si la saisie PMSI relative au volume de prise en charge RR quotidienne est :
	Pour les moins de 75 ans sans dépendance pour un acte de la vie quotidienne, supérieur à 120 mm par jour
	OU
	Pour les 75 ans et plus ou pour les patients présentant au moins une dépendance pour un acte de vie quotidienne, supérieur à 60 mm par jour

Information complémentaire : Volume de prise en charge rééducative

Taux de patients ayant bénéficié d'une prise en charge rééducative adaptée aux besoins et aux capacités du patient.

ALGORITHMES DE CALCUL			
Variable		Algorithme	
	Dossier i :	SI {[Age] < 75ans ET [SSR_AVC_12] = 0 ET [PCR_1] ≥ 120} OU	
Pourcentage de dossiers = $\sum_{i=1}^{60} \text{ [num IND VPCR]} / \sum_{i=1}^{60} \text{ [den IND VPCR]}$	[num IND VPCR]	$(\{[Age] \ge 75ans OU [SSR_AVC_12] = 1\} ET [PCR_1] \ge 60)$	
		ALORS [num IND VPCR] = 1	
		SINON [num IND VPCR] = 0	
		FINSI	
	Dossier i :	Tous les dossiers inclus	
	[den IND VPCR]		

Projet de vie		
Définition	Taux de patients pour lesquels il est retrouvé un projet de vie élaboré en équipe pluriprofessionnelle avec l'avis du patient et ses proches et s'appuyant sur l'évaluation sociale. Cet indicateur, présenté sous la forme d'un taux de conformité, évalue la traçabilité du projet de vie des patients, de retour à domicile après un séjour SSR. L'élaboration du projet de vie comprend au moins une réunion pluriprofessionnelle de synthèse sur le projet de vie ET une évaluation sociale sur le projet de vie ET la participation du patient et de son entourage à une des réunions ou discussion de synthèse.	
Justification	La prise en charge en SSR est adaptée aux besoins du patient, et s'appuie sur des évaluations multidimensionnelles partagées dans le cadre de réunions pluri professionnelles. Elle doit favoriser la réinsertion familiale, sociale et professionnelle (projet de vie) du patient en prévenant, compensant les déficiences et limitations des patients. Le projet de vie évalue entre autres les conditions matérielles nécessaires d'un retour au domicile (aménagement, aides) à une activité professionnelle (indemnité). Le projet de vie oriente le plan de rééducation et de réadaptation, il évolue au cours du séjour, en fonction de la réduction ou pas des limitations et de l'évolution de l'autonomie. « Art. R. 6123-118L'activité de soins de suite et de réadaptation mentionnée au 5° de l'article R. 6122-25 a pour objet de prévenir ou de réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques ou sociales des déficiences et des limitations de capacité des patients et de promouvoir leur réadaptation et leur réinsertion. Elle comprend, le cas échéant, des actes à visée diagnostique ou thérapeutique. « Art. R. 6123-119L'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation ne peut être accordée, en application de l'article L. 6122-1, ou renouvelée, en application de l'article L. 6122-10, que si l'établissement de santé est en mesure d'assurer : 1° Les soins médicaux, la rééducation et la réadaptation afin de limiter les handicaps physiques, sensoriels, cognitifs et comportementaux, de prévenir l'apparition d'une dépendance, de favoriser l'autonomie du patient ; 2° Des actions de prévention et l'éducation thérapeutique du patient et de son entourage ; 3° La préparation et l'accompagnement à la réinsertion familiale, sociale, scolaire ou professionnelle. » Le projet de vie du patient décrit les mesures de rééducation, de réadaptation, et de compensation nécessaires à une réinsertion sociale et professionnelle optimale en milleu ordinaisir fonction des limitations du patient. Le projet de	
Utilisations	L'objectif de performance est fixé à 80/100, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées. - Pilotage interne de la qualité dans les établissements de santé. - Procédure de certification des établissements de santé.	
Type d'indicateur	Indicateur de processus permettant la comparaison inter-établissements. Taux (plus le taux est proche de 100, meilleure est la qualité de ce qui est mesuré). Pas d'ajustement sur le risque.	

	Nombre de séjours conformes pour lesquels on retrouve dans le dossier du patient la trace d'au moins :
	Une synthèse de réunions pluriprofessionnelles abordant le projet de vie
	ET
Numérateur	L'avis du patient sur le projet de vie
Hameratear	ET
	L'avis de son entourage sur le projet de vie
	ET
	Une évaluation sociale
Dénominateur	L'ensemble des dossiers évalués
Echantillon	Le taux est calculé sur un échantillon aléatoire de 50 dossiers.
	Séjours de patients adultes en hospitalisation complète comportant un code CIM 10 d'AVC en étiologie principale ou manifestation morbide principale (codes I60, I61.x, I62, I64 et I63.x à l'exception d'I63.6 qui n'est pas retenu)
Critères d'inclusion	Séjours reconstitués ou non cumulant plus de 20 jours de présence effective et moins de 90 jours de présence effective
Criteres d'inclusion	Séjours patients ayant un score de dépendance différent de 6 ou de 24 lors de leur entrée en SSR
	Séjours terminés avec un retour au domicile individuel (privé ou familial), collectif (résidence sénior, ou structure médicosociale) avec ou sans HAD ou HDJ
	Les patients âgés de moins de 18 ans
	Les patients décédés (mode de sortie RSS = décès)
Critères d'exclusion	Séjour avec sortie contre avis médical ou fugue
	Séjours avec un GME erreur
	Les patients ayant un score de dépendance égal à 6 ou 24 la première semaine de leur entrée en SSR
	L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire. Un dossier est conforme si on trouve :
	La trace d'une synthèse de réunions pluriprofessionnelles abordant le projet de vie
Mode d'évaluation des critères de l'indicateur	ET
	L'avis du patient sur le projet de vie
	ET
	L'avis de son entourage sur le projet de vie
	ET
	Une évaluation sociale

Indicateur : Projet de vie

Taux de patients pour lesquels il est retrouvé un projet de vie élaboré en équipe pluriprofessionnelle avec l'avis du patient et ses proches et s'appuyant sur l'évaluation sociale.

ALGORITHMES DE CALCUL		
Variable		Algorithme
Pourcentage de dossiers = $\sum_{i=0}^{60} [\text{num IND P3I}] / \sum_{i=0}^{60} [\text{den IND P3I}]$	Dossier i : [num IND P3I]	SI [P3I_1] = 1 ET [P3I_1_1] = 1 ET [P3I_1_2] = 1 ET [P3I_2] = 1 ALORS [num IND P3I] = 1 SINON [num IND P3I] = 0 FINSI
	Dossier i : [den IND P3I]	Tous les dossiers inclus de séjours terminés sortis à domicile : [SSR_AVC_15] = 0 ET ([SSR_AVC_16] = 1 OU [SSR_AVC_16] = 2 OU [SSR_AVC_16] = 3 OU [SSR_AVC_16] = 4 OU [SSR_AVC_16] = 5 OU [SSR_AVC_16] = 9 OU [SSR_AVC_16] = 9 OU [SSR_AVC_16] = 10)

Information complémentaire : Projet de vie actualisé 15 jours avant la sortie

Taux de patients pour lesquels il est retrouvé un projet de vie élaboré 15 jours avant la sortie en équipe pluriprofessionnelle avec l'avis du patient et ses proches et s'appuyant sur l'évaluation sociale.

ALGORITHMES DE CALCUL		
Variable		Algorithme
Pourcentage de dossiers = $\sum_{i=0}^{60} [\text{num IND P3I2}] / \sum_{i=0}^{60} [\text{den IND P3I2}]$	Dossier i : [num IND P3I2]	SI [P3I_1] = 1 ET [P3I_1_1] = 1 ET [P3I_1_2] = 1 ET [P3I_2] = 1 ET [P3I_3] = 1 ALORS [num IND P3I2] = 1 SINON [num IND P3I2] = 0 FINSI
	Dossier i : [den IND P3I2]	Tous les dossiers inclus de séjours terminés sortis à domicile avec ou sans HAD ou HDJ: [SSR_AVC_15] = 0 ET ([SSR_AVC_16] = 1 OU [SSR_AVC_16] = 2 OU [SSR_AVC_16] = 3 OU [SSR_AVC_16] = 4 OU [SSR_AVC_16] = 5 OU [SSR_AVC_16] = 9 OU [SSR_AVC_16] = 9 OU [SSR_AVC_16] = 10)

	Préparation du retour à domicile
	Taux de patients pour lesquels la préparation du retour à domicile a été tracée.
Définition	Cette information complémentaire, présentée sous la forme d'un taux, évalue la traçabilité de la préparation du retour au domicile.
Justification	La prise en charge en SSR est adaptée aux besoins du patient, et s'appuie sur des évaluations multidimensionnelles partagées dans le cadre de réunions pluri professionnelles. Elle doit favoriser la réinsertion (projet de vie) familiale, sociale et professionnelle du patient en prévenant, compensant les déficiences et limitations des patients. « Art. R. 6123-118L'activité de soins de suite et de réadaptation mentionnée au 5° de l'article R. 6122-25 a pour objet de prévenir ou de réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques ou sociales des déficiences et des limitations de capacité des patients et de promouvoir leur réadaptation et leur réinsertion. Elle comprend, le cas échéant, des actes à visée diagnostique ou thérapeutique. » « Art. R. 6123-119L'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation ne peut être accordée, en application de l'article L. 6122-1, ou renouvelée, en application de l'article L. 6122-10, que si l'établissement de santé est en mesure d'assurer : 1° Les soins médicaux, la rééducation et la réadaptation afin de limiter les handicaps physiques, sensoriels, cognitifs et comportementaux, de prévenir l'apparition d'une dépendance, de favoriser l'autonomie du patient ; 2° Des actions de prévention et l'éducation thérapeutique du patient et de son entourage ; 3° La préparation et l'accompagnement à la réinsertion familiale, sociale, scolaire ou professionnelle. » La préparation du retour à domicile concerne tous les patients pour lesquels un retour vers le lieu de vie habituel (domicile personnel, familial, résidence sénior ou structure médico-sociale) est envisagé. La préparation de retour à domicile comprend l'organisation de sorties thérapeutiques (retour au domicile avec nuitée) et l'évaluation du domicile, le cas échéant, pour s'assurer que ce dernier est adapté aux limitations résiduelles du patient.
Utilisations	L'objectif de performance est fixé à 80/100, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées. - Pilotage interne de la qualité dans les établissements de santé.
Type d'indicateur	Information complémentaire ne permettant pas pour le moment la comparaison inter-établissements. Taux (plus le taux est proche de 100, meilleure est la qualité de ce qui est mesuré). Pas d'ajustement sur le risque.
Numérateur	Nombre de séjours pour lesquels on trouve dans le dossier du patient : Une trace d'au moins une sortie thérapeutique au cours des 3 premiers mois de la prise en charge en SSR ET Une trace d'une évaluation du domicile réalisée ou programmée OU Une trace justifiant l'absence d'évaluation du domicile

Dénominateur	L'ensemble des dossiers évalués
Echantillon	Le taux est calculé sur un échantillon aléatoire de 50 dossiers.
Critères d'inclusion	Séjours de patients adultes en hospitalisation complète comportant un code CIM 10 d'AVC en étiologie principale ou manifestation morbide principale (codes I60, I61.x, I62, I64 et I63.x à l'exception d'I63.6 qui n'est pas retenu) Séjours reconstitués ou non cumulant plus de 20 jours de présence effective et moins de 90 jours de présence effective Séjours patients ayant un score de dépendance différent de 6 ou de 24 lors de leur entrée en SSR Séjours terminés avec un retour au domicile individuel (privé ou familial), collectif (résidence sénior, ou structure médicosociale)
Critères d'exclusion	Les patients âgés de moins de 18 ans Les patients décédés (mode de sortie RSS = décès) Séjour avec sortie contre avis médical ou fugue Séjours avec un GME erreur Les patients ayant un score de dépendance égal à 6 ou 24 la première semaine de leur entrée en SSR
Mode d'évaluation des critères de l'indicateur Préparation du retour à domicile	L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire. Un dossier est conforme si on trouve : Une trace d'au moins une sortie thérapeutique au cours des 3 premiers mois de la prise en charge en SSR ET Une trace d'une évaluation du domicile réalisée ou programmée OU Une trace justifiant l'absence d'évaluation du domicile

Information complémentaire : Préparation du retour au domicile

Taux de patients pour lesquels la préparation du retour à domicile est tracée

ALGORITHMES DE CALCUL		
Variable		Algorithme
Pourcentage de dossiers = $\sum_{i=1}^{60} \text{ [num IND RAD]} / \sum_{i=1}^{60} \text{ [den IND RAD]}$	Dossier i : [num IND RAD]	SI [RAD_1] = 1 ET {[RAD_2] = 1 OU ([RAD_2] = 0 ET [RAD_2_1] = 1)} ALORS [num IND RAD] = 1 SINON [num IND RAD] = 0 FINSI
	Dossier i : [den IND RAD]	Tous les dossiers inclus de séjours terminés sortis à domicile: [SSR_AVC_15] = 0 ET ([SSR_AVC_16] = 1 OU [SSR_AVC_16] = 2 OU [SSR_AVC_16] = 4 OU [SSR_AVC_16] = 5)

Prise en	charge des troubles de la déglutition	
Définition	Taux de patients ayant bénéficié d'un dépistage et d'une prise en charge de troubles de la déglutition dans les 7 premiers jours du séjour en SSR. Cet indicateur, présenté sous la forme d'un taux de conformité, évalue la traçabilité du dépistage et de leur prise en charge dans le dossier des patients hospitalisé en SSR pour un AVC récent.	
	Les troubles de la déglutition sont fréquents après un AVC et associés à des complications graves et à une surmortalité (SIGN 2010, AHA 2019, HAS 2018). Il est recommandé de rechercher des troubles de la déglutition avant toute prise orale. Cette recherche permet d'identifier les patients à risque de pneumopathie d'inhalation (AHA 2019, recommandation de grade I). Il est préférable que la recherche de troubles de la déglutition soit effectuée par un orthophoniste ou un professionnel de santé entrainé (AHA 2019, recommandation de grade IIa,).	
Justification	Guidelines for the early management of patients with an acute ischemic stroke: 2019 Update of the 2018 guidelines https://www.ahajournals.org/doi/pdf/10.1161/STR.0000000000000011 Guidelines for the management of patients with a spontaneous intracerebral hemorrhage.	
	https://www.ahajournals.org/doi/full/10.1161/STR.00000000000000069 Accident vasculaire cérébral. Pertinence des parcours de rééducation/ réadaptation après la phase initiale de l'AVC (2018). https://www.hassante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-06/app 260 note de problematique ssr avc cd 2019 05 22 vfinale.pdf	
Utilisations	L'objectif de performance est fixé à 80/100, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées. - Pilotage interne de la qualité dans les établissements de santé. - Procédure de certification des établissements de santé.	
Type d'indicateur	Indicateur de processus permettant la comparaison inter-établissements. Taux (plus le taux est proche de 100, meilleure est la qualité de ce qui est mesuré). Pas d'ajustement sur le risque.	
Numérateur	Nombre de séjours pour lesquels : Un dépistage des troubles de la déglutition dans les 7 premiers jours du séjour en SSR est tracé ET Pour les patients présentant des troubles de la déglutition, un accompagnement des repas et une adaptation des textures sont tracés dans le plan personnalisé de soins de rééducation (PPRS) avec ou sans rééducation à la déglutition	
Dénominateur	L'ensemble des dossiers évalués	
Echantillon	Le taux est calculé sur un échantillon aléatoire de 60 dossiers.	
Critères d'inclusion	Séjours de patients adultes en hospitalisation complète comportant un des codes CIM 10 suivants en étiologie principale ou manifestation morbide principale (codes I60, I61.x, I62, I64 et I63.x à l'exception d'I63.6 qui n'est pas retenu) Séjours reconstitués ou non cumulant plus de 20 jours de présence effective et moins de 90 jours de présence effective	
	Séjours patients ayant un score de dépendance différent de 6 ou de 24 lors de leur entrée en SSR	

	Les patients âgés de moins de 18 ans
	Les patients décédés (mode de sortie RSS = décès)
Critères d'exclusion	Séjour avec sortie contre avis médical ou fugue
	Séjours avec un GME erreur
	Les patients ayant un score de dépendance égal à 6 ou 24 la première semaine de leur entrée en SSR
	L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire. Un dossier est conforme si on trouve :
Mode d'évaluation des critères de	La trace d'un dépistage des troubles de la déglutition dans les 7 premiers jours du séjour en SSR
l'indicateur	ET
	Pour les patients présentant des troubles de la déglutition, la trace d'un accompagnement des repas et d'une adaptation des textures dans le plan personnalisé de soins de rééducation (PPRS) avec ou sans rééducation à la déglutition

Indicateur : Prise en charge des troubles de la déglutition

Taux de patients ayant bénéficié d'un dépistage et d'une prise en charge de troubles de la déglutition dans les 7 premiers jours du séjour en SSR

ALGORITHMES DE CALCUL		
Variable		Algorithme
Pourcentage de dossiers = $\sum_{i=1}^{60} \text{ [num IND PCTD]} / \sum_{i=1}^{60} \text{ [den IND PCTD]}$	Dossier i : [num IND PCTD]	SI [SSR_DTD_1] = 1 ET ([SSR_DTD_1_2] = 0 OU {[SSR_DTD_1_2] = 1 ET [SSR DTD_1_2_1] = 1}) ALORS [num IND PCTD] = 1 SINON [num IND PCTD] = 0 FINSI
	Dossier i : [den IND PCTD]	Tous les dossiers inclus

Evaluation des	s troubles cognitifs et psycho-comportementaux
Définition	Taux de patients pour lesquels il est retrouvé une évaluation des troubles psychocomportementaux et cognitifs.
	Cet indicateur présenté sous la forme d'un taux de conformité, évalue la traçabilité d'une évaluation de troubles cognitifs et psycho-comportementaux au cours des 3 premiers mois de la prise en charge.
	L'AVC est une cause majeure de troubles cognitifs, comportementaux ou psychiques. Ils doivent être systématiquement et régulièrement recherchés chez tous les patients pour mieux adapter la prise en charge et l'accompagnement des patients et de l'entourage professionnel ou familial (HAS 2018, JAMA 2019, NICE 2013).
Justification	Accident vasculaire cérébral. Pertinence des parcours de rééducation/ réadaptation après la phase initiale de l'AVC (2018). https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-06/app 260 note de problematique ssr avc cd 2019 05 22 vfinale.pdf
	Gillter, M. (2018). Guidelines for adult stroke rehabilitation and recovery (2018). JAMA Clinical Guidelines Synopsis. JAMA. 2018;319(8):820-821. doi:10.1001/jama.2017.22036
	Stroke rehabilitation in adults. (2013). https://www.nice.org.uk/guidance/cg162/chapter/Introduction
Utilisations	L'objectif de performance est fixé à 80/100, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées. - Pilotage interne de la qualité dans les établissements de santé. - Procédure de certification des établissements de santé.
Type d'indicateur	Indicateur de processus permettant la comparaison inter-établissements. Taux (plus le taux est proche de 100, meilleure est la qualité de ce qui est mesuré). Pas d'ajustement sur le risque.
Numérateur	Le nombre de séjours pour lesquels on retrouve dans le dossier : La trace d'une évaluation des troubles cognitifs et psycho-comportementaux OU
	Pour les moins de 75 ans, la trace d'une évaluation des troubles cognitifs et psycho-comportementaux effectuée par un gériatre, neurologue, psychiatre, neuropsychologue
	OU La trace d'une justification expliquant l'absence d'évaluation cognitive et
Dénominateur	comportementale L'ensemble des dossiers évalués
Echantillon	Le taux est calculé sur un échantillon aléatoire de 50 dossiers.

Critères d'inclusion	Séjours de patients adultes en hospitalisation complète comportant un code CIM 10 d'AVC en étiologie principale ou manifestation morbide principale (codes I60, I61.x, I62, I64 et I63.x à l'exception d'I63.6 qui n'est pas retenu) Séjours reconstitués ou non cumulant plus de 20 jours de présence effective et moins de 90 jours de présence effective Séjours patients ayant un score de dépendance différent de 6 ou de 24 lors de leur entrée en SSR
Critères d'exclusion	Les patients âgés de moins de 18 ans Les patients décédés (mode de sortie RSS = décès) Séjour avec sortie contre avis médical ou fugue Séjours avec un GME erreur Les patients ayant un score de dépendance égal à 6 ou 24 la première semaine de leur entrée en SSR
Mode d'évaluation des critères de l'indicateur	L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire. Un dossier est conforme si on trouve : La trace d'une évaluation des troubles cognitifs et psycho-comportementaux OU Pour les moins de 75 ans, la trace d'une évaluation des troubles cognitifs et psycho-comportementaux effectuée par un gériatre, neurologue, psychiatre, neuropsychologue OU La trace d'une justification expliquant l'absence d'évaluation cognitive et comportementale

Indicateur : Evaluation des troubles cognitifs et psycho- comportementaux

Taux de patients pour lesquels il est retrouvé une évaluation des troubles psycho-comportementaux et cognitifs.

ALGORITHMES DE CALCUL		
Variable		Algorithme
Pourcentage de dossiers = $\sum_{i=1}^{60} \text{ [num IND DTPC]} / \sum_{i=1}^{60} \text{ [den IND DTPC]}$	Dossier i : [num IND DTPC]	Si ([COG_1] = 1 ET [Age] \geq 75 ans) OU ([COG_1] = 1 ET [Age] < 75 ans ET [COG_1_2] = 1) OU ([COG_1] = 0 ET [COG_1_1] = 1 ET {[COG_1_1] = 1 OU [COG_1_1_1] = 2 OU [COG_1_1_1] = 3}) ALORS [num IND DTPC] = 1 SINON [num IND DTPC] = 0 FINSI

Dossier i :	Tous les dossiers inclus
[den IND DTPC]	

Prise en charge d'une hypertension artérielle		
	Taux de patients ayant bénéficié d'une surveillance et d'une prise en charge d'une hypertension artérielle.	
Définition	Cet indicateur, présenté sous la forme d'un taux de conformité évalue la traçabilité d'une surveillance régulière de la tension artérielle au cours des 15 premiers jours du séjour en SSR et la traçabilité de la prise en charge médicale si une pression artérielle systolique supérieure à 140 mm Hg était notées à 2 reprises au cours de cette surveillance.	
	Une hypertension artérielle est un facteur de risque et une complication des AVC. Dans les suites d'un AVC, la pression artérielle peut être instable, le traitement antihypertenseur doit être adapté et ses effets contrôlés par une surveillance régulière.	
	Le dossier du patient (observation médicale) doit tracer la décision médicale relatif au traitement hypertenseur (initier un traitement antihypertenseur, ou de modifier ou de maintenir un traitement hypertenseur existant). Cette décision peut s'appuyer sur un avis spécialisé si besoin.	
Justification	Prévention vasculaire après un infarctus cérébral ou un accident ischémique transitoire (2018). Haute autorité de santé. https://www.has-sante.fr/jcms/c_1252051/fr/prevention-vasculaire-apres-un-infarctus-cerebral-ou-un-accident-ischemique-transitoire	
	Guidelines for the Early Management of Patients With Acute Ischemic Stroke: 2019 Update to the 2018 Guidelines. (2019) American Heart Association/American Stroke Association. https://www.ahajournals.org/doi/10.1161/STR.000000000000011	
Utilisations	L'objectif de performance est fixé à 80/100, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées. - Pilotage interne de la qualité dans les établissements de santé. - Procédure de certification des établissements de santé.	
Type d'indicateur	Indicateur de processus permettant la comparaison inter-établissements. Taux (plus le taux est proche de 100, meilleure est la qualité de ce qui est mesuré). Pas d'ajustement sur le risque.	
Numérateur	Le nombre de séjours pour lesquels on retrouve dans le dossier du patient : La trace de la pression artérielle au moins une fois par jour, 5 jours par semaine durant les 2 premières semaines ET	
	La décision médicale relative au traitement hypertenseur si au moins 2 mesures de pression systolique sont strictement supérieures à 140 mm Hg (dossier médical) durant les 2 premières semaines	
Dénominateur	L'ensemble des dossiers évalués	
Echantillon	Le taux est calculé sur un échantillon aléatoire de 50 dossiers.	
Critères d'inclusion	Séjours de patients adultes en hospitalisation complète comportant un code CIM 10 d'AVC en étiologie principale ou manifestation morbide principale (codes I60, I61.x, I62, I64 et I63.x à l'exception d'I63.6 qui n'est pas retenu)	

	Séjours reconstitués ou non cumulant plus de 20 jours de présence effective et moins de 90 jours de présence effective
	Séjours patients ayant un score de dépendance différent de 6 ou de 24 lors de leur entrée en SSR
	Les patients âgés de moins de 18 ans
	Les patients décédés (mode de sortie RSS = décès)
Critères	Séjour avec sortie contre avis médical ou fugue
d'exclusion	Séjours avec un GME erreur
	Les patients ayant un score de dépendance égal à 6 ou 24 la première semaine de leur entrée en SSR
	L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire. Un dossier est conforme si on trouve :
Mode d'évaluation des critères de	Une surveillance régulière de la pression artérielle mesurée au moins une fois par jour, 5 jours par semaine durant les 2 premières semaines
l'indicateur	ET
	La trace de la décision (dossier médical) relative au traitement hypertenseur si 2 mesures de pression systolique au moins sont strictement supérieures à 140 mm Hg durant les 2 premières semaines

Indicateur: Prise en charge d'une hypertension artérielle			
Taux de patients ayant bénéficié d'une surveillance et d'une prise en charge d'une hypertension artérielle.			
ALGORITHMES DE CALCUL			
Variable		Algorithme	
	Dossier i :	SI [HTA_1] = 1 ET ([HTA_2] = 0 OU {[HTA_2] = 1 ET ([HTA_2_1] = 1 OU [HTA_2_1] = 2 OU [HTA_2_1] = 3 OU [HTA_2_1] = 4])})	
		ALORS [num IND PHTA] = 1	
Pourcentage de dossiers =	[num IND PHTA]	SINON [num IND PHTA] = 0	
20 20		FINSI	
[num IND PHTA]/ i=1 [den IND PHTA]	Dossier i :	Tous les dossiers inclus	
	[den IND PHTA]		

Suivi nutritionnel		
	Taux de patients ayant bénéficié d'un suivi nutritionnel.	
Définition	Cet indicateur proposé sous la forme d'un taux de conformité évalue la traçabilité d'un suivi nutritionnel dans le dossier des patients.	
	Le suivi nutritionnel comprend la surveillance du poids avec des mesures à 7 jours,15 jours après l'arrivée en SSR et une fois par mois pendant les 2 mois suivants soit 4 mesures de poids au cours du séjour ; et au moins une mesure de l'indice de masse corporelle (IMC) et au moins un accompagnement diététique.	
	La prévention des AVC inclut la réduction des facteurs de risque cardio- vasculaires dont la surcharge pondérale et l'application des règles diététiques permettant de réduire le risque ou la sévérité d'un diabète, d'une hypercholestérolémie ou d'une hypertension artérielle (HAS 2018).	
Justification	Les changements de comportements alimentaires doivent être définis et accompagnés par une consultation de diététicienne ou un spécialiste de la nutrition.	
	Prévention vasculaire après un infarctus cérébral ou un accident ischémique transitoire (2018). Haute autorité de santé. https://www.has-sante.fr/jcms/c_1252051/fr/prevention-vasculaire-apres-un-infarctus-cerebral-ou-un-accident-ischemique-transitoire	
	L'objectif de performance est fixé à 80/100, soit 8 dossiers sur 10 comportant les	
Utilisations	informations demandées. - Pilotage interne de la qualité dans les établissements de santé. - Procédure de certification des établissements de santé.	
Type d'indicateur	Indicateur de processus permettant la comparaison inter-établissements. Taux (plus le taux est proche de 100, meilleure est la qualité de ce qui est mesuré). Pas d'ajustement sur le risque.	
	Le nombre de séjours pour lesquels on retrouve dans le dossier :	
	Une mesure du poids dans les 7 jours suivant l'arrivée en SSR ET	
	Une mesure du poids dans les 15 jours suivant la première mesure	
Numérateur	ET	
rumoratour	Une mesure du poids au cours du 3ème mois d'hospitalisation	
	ET Au moins une mesure de l'IMC pendant les 3 premiers mois du séjour en SSR	
	ET	
	Au moins un accompagnement diététique	
Dénominateur	L'ensemble des dossiers évalués	
Echantillon	Le taux est calculé sur un échantillon aléatoire de 50 dossiers.	
Critères d'inclusion	Séjours de patients adultes en hospitalisation complète comportant un code CIM 10 d'AVC en étiologie principale ou manifestation morbide principale (codes I60, I61.x, I62, I64 et I63.x à l'exception d'I63.6 qui n'est pas retenu)	

	Séjours reconstitués ou non cumulant plus de 20 jours de présence effective et moins de 90 jours de présence effective
	Séjours patients ayant un score de dépendance différent de 6 ou de 24 lors de leur entrée en SSR
	Les patients âgés de moins de 18 ans
	Les patients décédés (mode de sortie RSS = décès)
Critères d'exclusion	Séjour avec sortie contre avis médical ou fugue
Officies a exclusion	Séjours avec un GME erreur
	Les patients ayant un score de dépendance égal à 6 ou 24 la première semaine de leur entrée en SSR
	L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire.
	Un dossier est conforme si on trouve :
	Une mesure du poids dans les 7 jours suivant l'arrivée en SSR
	ET
Mode d'évaluation	Une mesure du poids dans les 15 jours suivant la première mesure
des critères de	ET
l'indicateur	Une mesure du poids au cours du 3ème mois d'hospitalisation
	ET
	Au moins une mesure de l'IMC pendant les 3 premiers mois du séjour en SSR
	ET
	Au moins un accompagnement diététique

Indicateur: Suivi nutritionnel

Taux de patients ayant bénéficié d'un suivi nutritionnel.

ALGORITHMES DE CALCUL			
Variable		Algorithme	
Pourcentage de dossiers = $\sum_{i=1}^{60} \text{ [num IND SNUT]} / \sum_{i=1}^{60} \text{ [den IND SNUT]}$	Dossier i : [num IND SNUT]	Si [AVC_SN_1] = 1 ET [AVC_SN_1_1] = 1 ET {[AVC_SN_2] = 1 OU ([SSR_AVC_15] = 0 ET [SSR_AVC_15_1] - [SSR_AVC_14] ≤ 60 jours)} ET [AVC SN_3] = 1 ET [AVC SN_4] = 1 ALORS [num IND SNUT] = 1 SINON [num IND SNUT] = 0	
	Dossier i : [den IND SNUT]	FINSI Tous les dossiers inclus	

Programmation d'une consultation post AVC		
	Taux de patients ayant une consultation post AVC programmée dans les 6 mois suivant la sortie de SSR.	
Définition	Cet indicateur, présenté sous la forme d'un taux de conformité évalue la traçabilité de la programmation d'une consultation « post AVC » dans les 6 mois suivant la sortie de SSR.	
	L'absence de suivi formalisé dans l'année suivant l'accident constitue une perte de chance dans le parcours de soins des personnes victimes d'AVC.	
	La circulaire du 2015-262 du 3 août 2015 prévoit que toute personne ayant été victime d'un accident vasculaire cérébral (AVC) ou d'un accident ischémique transitoire (AIT) doit avoir accès dans les 6 mois, au plus tard dans l'année suivant son accident, à une évaluation pluri- professionnelle dans des lieux identifiés et connus des professionnels.	
Justification	La consultation « post AVC » est multidimensionnelle ; elle vise à rechercher les complications latentes ou tardives d'un AVC (médicales, fonctionnelles, cognitives, psychiques ou sociales). Elle permet de redéfinir les objectifs thérapeutiques et fonctionnels pour une meilleure prévention et réadaptation.	
	Cette consultation avec un médecin de la filière AVC - neurologue, gériatre, médecin MPR; elle doit donc être programmée au cours du séjour en SSR. Pour les patients bénéficiant d'un séjour en SSR dans les suites immédiates d'un AVC, la consultation post AVC doit avoir lieu dans les 6 mois suivant la sortie de SSR.	
	solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2015/15-09/ste_20150009_0000_0053.pdf	
	L'objectif de performance est fixé à 80/100, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées.	
Utilisations	 Pilotage interne de la qualité dans les établissements de santé. Procédure de certification des établissements de santé. 	
Type d'indicateur	Indicateur de processus permettant la comparaison inter-établissements. Taux (plus le taux est proche de 100, meilleure est la qualité de ce qui est mesuré). Pas d'ajustement sur le risque.	
Numérateur	Nombre de séjours pour lesquels on trouve dans le dossier du patient : La trace d'une consultation post AVC programmée dans les 6 mois après la sortie de SSR	
Dénominateur	L'ensemble des dossiers évalués	
Echantillon	Le taux est calculé sur un échantillon aléatoire de 50 dossiers.	
Critères d'inclusion	Séjours de patients adultes en hospitalisation complète comportant un code CIM 10 d'AVC en étiologie principale ou manifestation morbide principale (codes I60, I61.x, I62, I64 et I63.x à l'exception d'I63.6 qui n'est pas retenu) Séjours reconstitués ou non cumulant plus de 20 jours de présence effective et moins de 90 jours de présence effective Séjours patients ayant un score de dépendance différent de 6 ou de 24 lors de leur	
	entrée en SSR	
Critères d'exclusion	Les patients âgés de moins de 18 ans Les patients décédés (mode de sortie RSS = décès)	

	Séjour avec sortie contre avis médical ou fugue
	Séjours avec un GME erreur
	Les patients ayant un score de dépendance égal à 6 ou 24 la première semaine de leur entrée en SSR
Mode d'évaluation	L'évaluation des dossiers est effectuée à l'aide d'un questionnaire. Un dossier est conforme si on trouve :
des critères de l'indicateur	La trace d'un rendez-vous de consultation post AVC
	ET
	La consultation est programmée dans les 6 mois après la sortie de SSR

Indicateur: Programmation d'une consultation post AVC

Taux de patients ayant une consultation post-AVC programmée dans les 6 mois suivant la sortie de SSR

ALGORITHMES DE CALCUL			
Variable		Algorithme	
Pourcentage de dossiers = $\sum_{i=0}^{60} [\text{num IND CPA}]^{60} [\text{den IND CPA}]$	Dossier i : [num IND CPA]	SI [SSR_PCA_1] = 1 et [SSR_PCA_1_1] = 1 ALORS [num IND CPA] = 1 SINON [num IND CPA] = 0 FINSI	
i=1 $i=1$ $i=1$	Dossier i :	Tous les dossiers inclus	

Progression de l'autonomie au décours du séjour en SSR	
- (a)	Taux de patients dont l'autonomie pour les actes de vie quotidienne a progressé au décours du séjour en SSR.
Définition	Cette mesure exploratoire présentée sous la forme d'un taux, évalue la progression de l'autonomie des patients entre le début et la fin du séjour en SSR. Cette mesure est déterminée à partir des codes (AA3M) du PMSI.
	La littérature montre qu'une prise en charge pluridisciplinaire de rééducation et réadaptation effectuée dans les suites immédiates d'un AVC par un équipe formée améliore le pronostic fonctionnel moteur, l'autonomie des patients.
Justification	Nice 2013. Stroke rehabilitation in adults (2013) NICE guideline CG162 AHA- ASA. 2016. Guidelines for Adult Stroke Rehabilitation and Recovery. A Guideline for Healthcare Professionals From the American Heart Association/American Stroke Association. https://www.ahajournals.org/doi/full/10.1161/STR.00000000000000098
	Canadian Best Practices. Update 2019. Readaptation and Recovery and after stroke https://www.strokebestpractices.ca/recommendations/stroke-rehabilitation Canadian Stroke Best Practice Recommendations: Rehabilitation, Recovery, and Community Participation following Stroke. Part One: Rehabilitation and Recovery Following Stroke; 6th Edition Update 2019 Int J Stroke. 2020 Oct;15(7):763-788.doi: 10.1177/1747493019897843. Epub 2020 Jan 27
Type d'indicateur	Mesure exploratoire de résultat
Numérateur	Nombre de séjours pour lesquels le score de dépendance diminue d'au moins 1 unité entre le début et la fin du séjour en SSR.
Dénominateur	L'ensemble des dossiers évalués
Echantillon	Le taux est calculé sur un échantillon aléatoire de 50 dossiers.
Critères d'inclusion	Séjours de patients adultes en hospitalisation complète comportant un code CIM 10 d'AVC en étiologie principale ou manifestation morbide principale (codes I60, I61.x, I62, I64 et I63.x à l'exception d'I63.6 qui n'est pas retenu) Séjours reconstitués ou non cumulant plus de 20 jours de présence effective et moins
	de 90 jours de présence effective Séjours patients ayant un score de dépendance différent de 6 ou de 24 lors de leur entrée en SSR
	Les patients âgés de moins de 18 ans
	Les patients décédés (mode de sortie RSS = décès)
Critères d'exclusion	Séjours avec un CME arrays
	Séjours avec un GME erreur Les patients ayant un score de dépendance égal à 6 ou 24 la première semaine de leur entrée en SSR
Mode d'évaluation	L'évaluation est réalisée à partir du codage PMSI. Elle est définie par l'évolution des scores de dépendance suivants entre le début et la fin du séjour en SSR :
des critères de l'indicateur	 dépendance suivants entre le debut et la fin du sejour en SSR : dépendance physique - Habillage entre l'entrée et la sortie dépendance physique - Déplacement locomotion dépendance physique - Alimentation

- dépendance physique Continence Hygiène dépendance cognitive –Comportement
- dépendance cognitive Communication

Mesure exploratoire : Progression de l'autonomie au décours du séjour en SSR

Taux de patients dont l'autonomie pour les actes de vie quotidienne a progressé au décours du séjour en SSR

ALGORITHMES DE CALCUL		
Variable Algorithme		Algorithme
Pourcentage de dossiers = $\sum_{i=1}^{60} [num]$	Dossier i: [num IND AATPM]	SI $([AA3M_2_1]+[AA3M_2_2]+[AA3M_2_3]+[AA3M_2_4]+[AA3M_2_5]+[AA3M_2_6])$ - $([AA3M_1_1]+[AA3M_1_2]+[AA3M_1_3]+[AA3M_1_4]+[AA3M_1_5]+[AA3M_1_6])$ ≤ -1 ALORS [num IND AATPM] = 1 SINON [num IND AATPM] = 0 FINSI
IND $AATPM]/$ $\sum_{i=1}^{60}$ [den $IND AATPM]$	Dossier i: [den IND AATPM]	Tous les dossiers inclus

Historique des indicateurs et informations complémentaires

Année de campagne	Commentaires
Développement	Les indicateurs ont été testés lors d'une expérimentation en 2018 sur les données 2016.
2021	1er recueil sur l'ensemble des établissements sous format volontaire du fait de la situation sanitaire Utilisation des dossiers 2019 du fait de la situation sanitaire en 2020. Cela constitue une mesure de référence dans des conditions de fonctionnement non dégradée par l'épidémie.